

Portes ouvertes de l'UQAR – Campus de Rimouski

26 janvier 2022

Remboursement des frais de séjour

Régions	Frais de séjour ¹ - Hiver 2022
Bas-Saint-Laurent	
Kamouraska, Témiscouata	35 \$
Matanie, Matapédia	20 \$
Rivière-du-Loup, les Basques	20 \$
Rimouski-Neigette, la Mitis	Aucun remboursement
Côte-Nord	
Baie-Comeau	300 \$
Sept-Îles	350 \$
Gaspésie	
Avignon et Bonaventure	150 \$
Côte-de-Gaspé	200 \$
Haute-Gaspésie	100 \$
Ailleurs au Québec	
Capitale-Nationale	150 \$
Centre-du-Québec	200 \$
Chaudière-Appalaches	150 \$
Estrie	200 \$
Mauricie	175 \$
Montérégie	200 \$
Montréal	200 \$
Lanaudière	200 \$
Laurentides	200 \$
Laval	200 \$
Outaouais	250 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	200 \$
Autres régions	Selon lieu de départ
Hors Québec	Selon lieu de départ

¹Pour obtenir le remboursement de frais de séjour, un reçu d'essence, de transport en commun ou d'hébergement est exigé. Les remboursements des frais de séjour seront ajustés pour les personnes qui font du covoiturage. [Communiquez avec nous pour les détails.](#)